



**GAY-LUSSAC**  
GESTION

**COMPTE-RENDU  
RELATIF AUX FRAIS  
D'INTERMÉDIATION**

**Janvier 2025**

## Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Au cours de l'exercice 2024, Gay-Lussac Gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, au sens de l'instruction DOC-2007-02 (réf. 321-119 et 319-14 RG AMF) de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui n'ont pas été payés à partir des ressources propres de Gay-Lussac Gestion. De plus, les frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000 euros.

Conformément aux dispositions des articles 321-122 et 319-18 du RG AMF, Gay-Lussac Gestion élabore un document intitulé « *Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation* ». Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, ainsi que la clé de répartition constatée entre :

- 1) Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution d'ordres ;
- 2) Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution d'ordres ont représenté 55% du volume total des frais payés. Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision et d'exécution d'ordres ont représenté 45% pour des travaux d'analyse financière ou des outils d'aide à la décision.

7% des frais d'intermédiation ont été payés au titre des accords de commission partagée.

Il se peut qu'une partie ne soit pas consommée durant l'année et fait alors l'objet d'un report sur l'année suivante.

Les prestataires pour l'exécution et la recherche sont sélectionnés par Gay-Lussac Gestion en fonction des critères décrits dans la politique de meilleure sélection de Gay-Lussac Gestion.

Les conflits d'intérêts sont gérés conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de Gay-Lussac Gestion ; disponible sur notre site internet, rubrique « [Mentions réglementaires](#) »

Vous pouvez adresser toutes vos questions par mail à l'adresse suivante : [contact@gaylussacgestion.com](mailto:contact@gaylussacgestion.com)

